

**Arrêté du 23 mai 1997**

**Programmes des langues vivantes dans les classes préparatoires aux brevets d'études professionnelles.**

**Article premier** . - L'annexe II de l' arrêté du 10 juillet 1992 susvisé est complétée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2** . - L'annexe du présent arrêté porte sur les programmes d'enseignement des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

**Art. 3** . - L'entrée en vigueur de ces nouveaux programmes se fera à compter de la rentrée de l'année scolaire 1998-1999 pour la classe de Seconde professionnelle et de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000 pour la classe de Terminale de brevets d'études professionnelles.

**Art. 4** . - Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées à compter de la rentrée de l'année scolaire 1998-1999 pour la classe de Seconde professionnelle et de la rentrée de l'année scolaire 1999-2000 pour la classe de Terminale de brevets d'études professionnelles.

*(JO du 3 juin 1997 et BO hors série n° 4 du 12 juin 1997)*

## **Annexe**

### **L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES EN BEP.**

L'enseignement des langues vivantes en BEP doit prendre en compte quatre éléments :

1. Le niveau de compétence des élèves scolarisés à leur entrée en Seconde professionnelle et la nécessité de faire de cette classe une classe de remise à niveau et de réduction des disparités dues à la diversité des passés scolaires ;
2. Les exigences de l'examen terminal des brevets d'études professionnelles ;
3. Les possibilités de poursuites d'études des sortants de BEP ;
4. Les besoins professionnels futurs dans la mesure où ils peuvent être identifiés.

Ces facteurs, les informations recueillies auprès des acteurs du terrain, inspecteurs, professeurs et élèves ainsi qu'auprès des professionnels ont conduit les concepteurs des programmes à mettre résolument l'accent sur la langue générale, même si celle-ci est abordée par le truchement de supports liés à des situations socio-professionnelles. En outre, l'enseignement des langues vivantes en BEP a pour premier objectif la communication, c'est-à-dire qu'il doit donner aux élèves les moyens de participer à des échanges oraux et écrits avec un autochtone dans des situations de la vie courante et professionnelle. La priorité est donc accordée à la mise en place d'une base linguistique solide, condition indispensable pour les spécialisations ultérieures.

A cet objectif prioritaire, s'ajoute la double nécessité d'initier ces élèves à la connaissance de la civilisation du pays dont ils apprennent la langue et de leur donner, par le biais d'une réflexion adaptée à leurs possibilités, les outils pour qu'ils puissent se forger un système linguistique cohérent indispensable au développement d'un certain degré d'autonomie langagière. Donc, comme au collège et au lycée d'enseignement général, trois objectifs sont assignés à l'enseignement des langues vivantes en BEP : communication, culture, conceptualisation.

Les programmes de langues vivantes sont présentés en termes de compétences à acquérir en fin de cycle. Selon les langues, pour tenir compte des difficultés qu'elles présentent pour un francophone ainsi que des habitudes pédagogiques, un programme grammatical, inventaire des éléments à faire maîtriser, et un programme lexical peuvent être proposés.

# ARABE

L'enseignement de l'arabe en langue vivante 1 et langue vivante 2 au lycée professionnel s'inscrit dans le prolongement de celui reçu au collège. Il conviendra donc de se reporter aux textes qui définissent l'enseignement de l'arabe dans les collèges.

On tiendra compte à la fois du caractère de discipline d'enseignement général des langues vivantes, et de l'appartenance des élèves présents dans une classe donnée à l'une ou l'autre des deux filières, tertiaire ou industrielle.

Le BEP ne correspond pas à la maîtrise d'un seul métier mais à celle de savoirs professionnels relativement larges. Les disciplines d'enseignement général, dont les langues vivantes, doivent donc contribuer, à côté des enseignements professionnels, à l'atteinte par l'élève d'un niveau de formation générale et d'une autonomie lui permettant soit de poursuivre ses études vers le baccalauréat professionnel ou technologique soit de s'insérer dans la vie active.

Le changement de cycle et d'établissement est l'occasion d'un nouveau départ, y compris en langue vivante. Ce sera en particulier le cas de ceux qui, jusque là, n'auront pas pu étudier l'arabe dans le temps scolaire.

Plus encore qu'au collège et qu'en lycée général et technologique, les classes de seconde et terminale BEP ont toutes les chances d'être fort hétérogènes. Si certains enfants ont effectivement commencé l'étude de l'arabe au collège, d'autres n'ont jamais véritablement étudié l'arabe, tandis qu'un certain nombre d'élèves ont depuis plus ou moins longtemps, dans des conditions et avec des fortunes diverses, suivi des cours facultatifs. Les classes de BEP, comme celles des collèges, comprennent des locuteurs d'un dialecte arabe en nombre variable. La différenciation de la langue en deux registres très individualisés, et bien entendu la multiplicité des centres d'intérêt et des exercices possibles, aideront le professeur. Une pédagogie réellement différenciée et diversifiée s'impose : il s'agira de consolider les acquis, combler les lacunes les plus importantes, mais aussi permettre un démarrage, sans négliger les attentes d'élèves déjà mûrs pour la plupart.

## OBJECTIFS

Les trois séries d'objectifs sont indissociables :

- objectifs de communication ;
- objectifs culturels ;
- objectifs de formation générale.

Il ne faut pas négliger la motivation des élèves, ni oublier le plaisir pris par ces jeunes engagés dans des études professionnelles à la pratique d'une langue vivante, souvent familière et chargée d'affectivité.

Il s'avèrera nécessaire de procéder en début d'année à une évaluation des acquis afin d'adapter de manière souple au groupe-classe les objectifs généraux définis ci-dessus.

Pédagogie différenciée ne signifie pas groupes de niveaux. Si des groupes doivent être constitués, il faut qu'ils le soient selon un dispositif souple et évolutif.

Il est toujours très profitable d'organiser des activités communes à des élèves de BEP et à des élèves de la filière générale et technologique.

## COMPÉTENCES

Ce qui est dit pour le collège vaut aussi pour les classes de BEP, en particulier :

1. On accorde une priorité absolue au travail sur une langue contemporaine de communication générale dans tous ses registres écrits et oraux. Cela n'exclut nullement de s'appuyer sur la spécialité professionnelle, chaque fois que l'occasion se présente, en visant l'atteinte d'une compétence transversale, applicable à la vie courante comme aux pratiques sociales et aux échanges propres à la vie professionnelle. On se référera, sur ce dernier point, au référentiel du diplôme pour intégrer les compétences de communication propres à un secteur professionnel donné. On se gardera d'insister sur la langue de spécialité.

2. Les supports pédagogiques seront essentiellement des documents authentiques afin de permettre une adaptation efficace aux réalités concrètes de cette langue contemporaine de communication générale, qu'elle soit écrite ou orale. Les auxiliaires audiovisuels, les documents écrits et les outils informatiques doivent constituer les bases des activités pédagogiques de la classe.

C'est au travers de l'observation et de l'analyse de documents authentiques écrits, iconographiques et audiovisuels que les élèves sont mis en contact avec les réalités étrangères au cours d'échanges communicatifs qui mettront en jeu leurs capacités d'observation, d'analyse, de réflexion et leur compétences culturelles. Celles-ci reposent sur la capacité à coordonner différents points de repère temporels, géographiques et sociaux leur permettant de situer un document et d'exprimer leurs réactions sur un thème donné.

L'utilisation de l'informatique et des "technologies nouvelles" (vidéo, traitement de texte, logiciels, et, à terme, compact disque interactif, CD Rom, etc.) peut offrir un espace individualisé où l'élève travaille à son rythme et selon ses besoins propres. L'utilisation de l'image permet en outre de contourner l'obstacle du rapport à l'écrit dans l'accès à l'information et au savoir. Les "technologies nouvelles" offrent enfin la possibilité de replacer l'acquisition du sa-

voir et les productions intellectuelles dans un circuit direct de communication avec les autres : échanges à propos de l'image, traitement de texte et publication assistée par ordinateur, correspondance scolaire, correspondance vidéo... Les élèves doivent par ailleurs être familiarisés avec ces nouvelles techniques de communication et de traitement de l'information qui offrent de nombreuses applications scolaires et professionnelles.

3. L'enseignement prend très largement en compte la pluriglossie et vise donc à valoriser les dialectes. La valorisation des dialectes est un élément psychologiquement et pédagogiquement important : il convient bien entendu de mesurer soigneusement la portée de l'appel fait au dialecte au coup par coup, et particulièrement lorsque se trouvent présents en classe des élèves uniquement francophones, ou des élèves berbérophones.

D'un point de vue strictement pédagogique, il faut, pour les classes de BEP comme pour celles des collèges, souligner l'intérêt que présente la prise de conscience des faits dialectaux et de leurs rapports de ressemblance ou de dissemblance avec les structures du littéral. Cette prise de conscience aide considérablement le processus d'appropriation de l'arabe littéral moderne par les élèves dialectophones. Si les examens font appel principalement à la connaissance de ce dernier, il n'en est pas moins vrai que le dialectal est lui aussi une partie vivante de la langue arabe, et que les jeunes gens sortant des lycées professionnels, même dans le secteur tertiaire, auront à s'en servir. Il est donc éminemment souhaitable de l'intégrer autant que possible, compte tenu des horaires, dans une stratégie pédagogique. Il est bon de faire prendre conscience aux élèves que, comme l'arabe littéral, les dialectes obéissent à des lois syntaxiques et morphologiques précises, et qu'aucun dialecte ne peut être tenu pour supérieur à un autre et donc servir d'unique modèle à la classe.

### Les capacités langagières

Dans ce cadre, il faut, comme au collège, assurer le développement des quatre capacités langagières fondamentales : compréhension de l'oral, expression orale, compréhension de l'écrit, expression écrite, sans en négliger aucune et sans établir entre elles de hiérarchie. Il convient également de favoriser l'acquisition de capacités en reformulation et traduction.

#### Compréhension orale

- Repérer les principales caractéristiques de la langue parlée (variété d'arabe, niveau de langue, accent, intonation ...).
- Identifier la nature du message et ses caractéristiques essentielles.
- Comprendre le sens global d'un message portant sur des informations connues ou prévisibles.
- Donner des précisions, relever des détails significatifs.
- Saisir les articulations du discours.

#### Expression orale

- Avoir recours au registre et au niveau de langue appropriés à une situation donnée.
- Répéter un message en respectant les principales règles phonologiques.
- Établir et maintenir des contacts interpersonnels.
- Demander et fournir des informations concrètes (consignes simples, réponses à des demandes d'informations ...).
- Reformuler oralement un message à partir de supports variés.
- Faire un court exposé sur un sujet précis à partir de ses notes.
- Participer à une conversation, à un débat, conduits par un interlocuteur coopératif.
- Pour le secteur tertiaire, et notamment pour les métiers de l'hôtellerie et de la vente, participer activement à une conversation en assurant un rôle d'interlocuteur, en exprimant des points de vue et en argumentant.

#### Compréhension de l'écrit

- Identifier la nature du document écrit et ses caractéristiques essentielles.
- Comprendre le sens global d'un message écrit.
- Repérer les articulations d'un message écrit, y rechercher des informations précises.
- Dégager la portée d'un texte et son intérêt.
- Savoir se repérer dans un document écrit assez long (revue, livre, journal...) et y "naviguer". Pour cela, utiliser les indices formels.

#### Expression écrite

- Recopier correctement et avec discernement ou citer des passages d'un document écrit.
- Répondre à des questions portant sur des contenus connus ou prévisibles.
- Reformuler par écrit un message transmis sous une autre forme.
- Rédiger quelques lignes personnelles sur un sujet précis, à l'aide de documents et de notes.

#### Capacités en reformulation et traduction

- Reformuler en français l'essentiel d'un message oral ou écrit en arabe.
- S'exprimer en arabe de manière simple sur des documents en français.
- Traduire en français de courts passages rédigés en arabe.

### Contenus

#### 1 - Contenus linguistiques

##### 1.1 Connaissance de l'écrit

En arabe, on veillera à obtenir :

- une maîtrise suffisante de la graphie ;
- une lecture correcte et courante de textes non pourvus de signes de vocalisation.

##### 1.2 Lexique

Les choix lexicaux seront faits en tenant compte des impératifs suivants :

- enseigner une langue contemporaine de communication générale ;
- faire une large place aux dialectes arabes particulièrement en compréhension ;
- faire une place à un vocabulaire de base concernant l'économie, le monde socio-professionnel des deux filières du BEP ;
- pour ce faire, prendre appui sur des supports authentiques variés.

La constitution d'une documentation pour la classe sera à cet égard une activité particulièrement utile et motivante.

##### 1.3 Contenus grammaticaux

Qu'il s'agisse de mobiliser des connaissances acquises en collège ou de les mettre en œuvre chez des quasi-débutants, les points de grammaire ne seront vus qu'en contexte et selon les nécessités fonctionnelles.

Il appartient au professeur de distinguer ce qui relève d'une sensibilisation et d'une compétence de reconnaissance, et d'autre part ce qui fera l'objet d'une acquisition systématique et programmée.

● I - MORPHOLOGIE

1) Le verbe

- la conjugaison du verbe simple, dérivé, sain, sourd, assimilé, concave et défectueux à tous les temps et tous les modes, à l'actif et au passif.

- les principes et mécanismes de la dérivation verbale.

2) Le nom

- les principes de la dérivation nominale concernant la forme simple et les formes augmentées du verbe (*masdar*, participes actif et passif, nom de lieu, etc)

3) L'utilisation du dictionnaire classé par racines

● II - MORPHO-SYNTAXE

1) Le groupe nominal

- les genres et les nombres : singulier, duel, pluriel.

- le défini et l'indéfini

- la déclinaison

- l'adjectif

- l'élatif

- les pronoms isolés et affixes

- les démonstratifs

- la numération selon la pratique orale de l'arabe moyen

2) Les principales particules et prépositions

● III - SYNTAXE

1) Le groupe nominal

- l'annexion

- la qualification

- les accords

- la syntaxe du comparatif et du superlatif

- la syntaxe du vocatif

2) La phrase simple

a - la phrase verbale

- l'ordre des mots

- l'accord du verbe

- les compléments

- la négation

- l'interrogation

- l'expression de l'ordre et de la défense

b - la phrase nominale

- l'ordre des mots

- la syntaxe de *'inna* et ses homologues

- la syntaxe de *kâna* et ses homologues

- l'interrogation

- la phrase nominale à prédicat verbal

3) La phrase complexe

- les complétives

- les relatives

- les circonstancielles

- les autres subordonnées

- les phrases doubles

2 - Contenus culturels

L'enseignement de la culture et de la civilisation arabes ne doit pas être une partie distincte de celui de la langue. Il doit au contraire sous-tendre constamment ce dernier. On veillera à toujours prendre appui sur des documents récents et variés. On évitera ainsi de transmettre des clichés sans rapport avec la réalité.

Même si une partie du commentaire des documents peut éventuellement se faire en français, il est toujours préférable de susciter l'expression en arabe, éventuellement en dialecte.

Les contenus culturels répertoriés au collège peuvent être enrichis et élargis. On aura également avantage à traiter certains thèmes, tels que :

- l'artisanat et les métiers traditionnels ;

- l'agriculture et l'irrigation ;

- l'industrialisation ;

- l'urbanisation ;

- l'émigration ;

- les loisirs ;

- la vie quotidienne ;

- l'organisation familiale et sociale ;

- la permanence des traditions ...

La constitution de dossiers thématiques par les élèves sera à cet égard une activité particulièrement motivante. On veillera à ce que l'essentiel de la documentation soit en langue arabe.

### 3- Formation générale de l'élève

L'enseignement de l'arabe contribue avec les autres disciplines à la formation générale de l'élève. Le professeur veillera donc à être en harmonie avec elles et à mettre en place des activités inter-disciplinaires.

On se rappellera enfin que les élèves ont plus que jamais besoin de perfectionner ou d'acquérir des habitudes et des méthodes de travail. Le professeur d'arabe les guidera dans ce domaine. Il les incitera à structurer et à présenter clairement leur travail, et les habituera à prendre soin des outils pédagogiques, qu'ils soient individuels ou collectifs. Plus généralement, il les aidera à acquérir le sens de l'autonomie et des responsabilités, en encourageant les démarches personnelles constructives.